REPUBLIQUE DU SENEGAL



SUBMISSION BY THE REPUBLIC OF SENEGAL ON THE VIEWS OF THE ELEMENTS OF THE FOUR-YEAR SHARM EL- SHEIKH JOINT WORK ON THE IMPLEMENTATION OF CLIMATE ACTION ON AGRICULTURE AND FOOD SECURITY.

1. Preamble

Agriculture, having been identified as a critical area for food security and resilience in Senegal, must be safeguarded when dealing with climate change.

The Conference of the Parties at its twenty-third session, held in Bonn in 2017, adopted decision 4/CP.23 on the "Koronivia Joint Work on Agriculture (KJWA)", which requested the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA) and the Subsidiary Body for Implementation (SBI) to jointly address issues related to agriculture, including through workshops and expert meetings, working with constituted bodies under the Convention and taking into consideration the vulnerabilities of agriculture to climate change and approaches to addressing food security.

Parties agreed on KJWA roadmap on six topics with an additional on sustainable land and water management, including integrated watershed management strategies, to ensure food security; and strategies and modalities to scale up implementation of best practices, innovations and technologies that increase resilience and sustainable production in agricultural systems according to national circumstances. Six in-session workshops and one intersessional workshop were held between 2018 and 2021.

At the twenty-seventh session of the Conference of the Parties (COP27) held in Sharm El-Sheikh, Egypt, in November 2022, Parties adopted decision 3/CP.27 which:

- recognized the vulnerabilities of food production systems to the adverse impacts
 of climate change and the importance of scaling up support to enhance action on
 safeguarding food and nutrition security and ending hunger, aiming for inclusive,
 sustainable and climate resilient agricultural systems;
- also recognized the need to improve the enabling environment for mobilizing resources for implementing action at the local, national and international level, as

well as enhanced knowledge sharing on best practices, access to finance, technology development and transfer, and capacity-building;

requested the SBSTA and the SBI to establish the four-year Sharm el-Sheikh joint
work on implementation of climate action on agriculture and food security, including
implementation of the outcomes of the Koronivia joint work on agriculture and
previous activities addressing issues related to agriculture, as well as future topics,
recognizing that solutions are context-specific and take into account national
circumstances, with the seven objectives;

2.(a) Views on the elements referred in para 14 of the decision 3/CP.27 (Sharm El Sheikh joint work on implementation of climate action on agriculture and food security)

The Sharm Sheikh joint work established under SBSTA and SBI aims to facilitating the implementation of action to address issues related to agriculture and food security; with following critical targets, among others: promoting a holistic approach; enhancing coherence, synergies, communication, coordination and interaction between Parties, constituted bodies and workstreams, the operating entities of the Financial Mechanism; and promoting synergies and strengthening engagement, collaboration and partnerships among national, regional and international organizations and other relevant stakeholders.

Senegal proposes creation of an Expert Group on Agriculture and Food security to facilitate realization of the elements of the objectives referred to in para 14 of decision 3/CP.27.

2.(b). Views on new topics under joint work on the implementation of climate action on agriculture and food security

Senegal proposes the following new topics for consideration in the in-session workshops referred to paragraph 15(b):

- 1. Fisheries, aquaculture, and Blue economy;
- 2. Agroecology, climate-Smart Agriculture, Nature Based Solutions and other integrated approaches;
- 3. Nutrition in the context of Climate Change;
- 4. Cascading et cross border climate change risks impacts and their management;
- 5. Post-harvest loss within agriculture and food systems.

3. Views on the preparation of the annual Synthesis Report by the Secretariat

Senegal proposes that the Expert Group, referred to in para 2a. above, works with the secretariat on the format and the structure of the synthesis report. The synthesis report referred to in para 15 (a) of the decision 3/CP.27 should be available to Parties for discussions during the June Subsidiary Bodies session.

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

SOUMISSION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL SUR LES ELEMENTS RELATIFS A L'ACTION COMMUNE QUADRIENNALE DE CHARM EL-CHEIKH POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CLIMATIQUE DANS L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

1. Préambule

L'agriculture joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la résilience au Sénégal. La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) reconnait la priorité fondamentale de protéger les systèmes de production alimentaire dans les interventions en matière de lutte contre les changements climatiques.

Lors de sa vingt-troisième session, tenue à Bonn en 2017, la Conférence des Parties a adopté la décision 4/CP.23 « Action Commune de Koronivia pour l'Agriculture (KJWA, de son acronyme anglais) », qui demandait à l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) et à l'Organe subsidiaire de Mise en œuvre (SBI) de traiter conjointement les questions liées à l'agriculture, notamment par le biais d'ateliers et de réunions d'experts, en travaillant avec les organes constitués au titre de la Convention et en prenant en considération les vulnérabilités de l'Agriculture face aux changements climatiques et les approches pour assurer la sécurité alimentaire.

Les Parties ont adopté une feuille de route KJWA axé sur six thèmes d'atelier, avec un atelier additionnel portant sur la gestion durable des terres et de l'eau, y compris les stratégies de gestion intégrée des bassins versants, pour assurer la sécurité alimentaire ; et les stratégies et modalités pour intensifier la mise en œuvre des meilleures pratiques, des innovations et des technologies qui augmentent la résilience et la production durable dans les systèmes agricoles en fonction des circonstances nationales. Six ateliers en session et un atelier intersession ont été organisés entre 2018 et 2021.

A la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP27) qui s'est tenue à Charm el-Sheikh, en Égypte, en novembre 2022, les Parties ont adopté la décision 3/CP.27 qui a :

 reconnu les vulnérabilités des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques et l'importance d'intensifier le soutien pour renforcer l'action visant à sauvegarder la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à

- éradiquer la faim, à travers des systèmes agricoles inclusifs, durables et résilients aux changements climatiques ;
- également reconnu la nécessité d'améliorer l'environnement propice à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'action aux niveaux local, national et international, ainsi que le partage des connaissances sur les meilleures pratiques, l'accès au financement, le développement et le transfert de technologies, et le renforcement des capacités;
- demandé au SBSTA et au SBI d'établir l'Action commune quadriennale de Charm el-Cheikh dans la mise en œuvre de l'action climatique dans l'Agriculture et la sécurité alimentaire, y compris la mise en œuvre des résultats des travaux de l'Action commune de Koronivia sur l'Agriculture et des activités antérieures traitant des questions liées à l'agriculture, ainsi que des sujets futurs, en reconnaissant que les solutions sont spécifiques au contexte et tiennent compte des circonstances nationales, dans l'optique des sept objectifs poursuivis.

2.a. Position sur les éléments visés au paragraphe 14 de la décision 3/CP.27 (Action commune quadriennale de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans l'agriculture et la sécurité alimentaire).

L'Action commune quadriennale de Charm el-Cheikh, établis sous le SBSTA et le SBI, vise à faciliter la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ; dans l'optique des objectifs essentiels suivants, entre autres : promouvoir une approche holistique ; renforcer la cohérence, les synergies, la communication, la coordination et l'interaction entre les Parties, les organes constitués et autres instances, les entités opérationnelles du Mécanisme financier ; promouvoir les synergies et renforcer l'engagement, la collaboration et les partenariats entre les organisations nationales, régionales et internationales et les autres parties prenantes concernées.

Le Sénégal propose la création d'un groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire qui sera chargé de faciliter la réalisation des éléments relatifs aux objectifs mentionnés au paragraphe 14 de la décision 3/CP.27.

2.b. Position sur les nouveaux thèmes d'ateliers dans le cadre de l'Action commune quadriennal de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le Sénégal propose les nouveaux thèmes suivants pour examen lors des ateliers de session visés au paragraphe 15 b) :

- 1. Pêches, aquaculture et économie bleue ;
- 2. Agroécologie, Agriculture intelligente face au Climat, Solutions basées sur la Nature et autres approaches intégrées ;
- 3. Nutrition humaine dans un contexte de changements climatiques ;
- 4. Impacts en cascade et transfrontaliers des risques climatiques et leur gestion ;
- 5. Stratégies de gestion post-récolte dans les systèmes agricoles et alimentaires.

3. Position sur la préparation du rapport annuel de synthèse par le Secrétariat

Le Sénégal propose que le groupe d'experts mentionné au paragraphe 2.a ci-dessus travaille avec le Secrétariat sur le format et la structure du rapport de synthèse. Le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 15 (a) de la décision 3/CP.27 devra être mis à la disposition des Parties pour discussion lors de la session des organes subsidiaires de juin.